



Samedi 2 avril 2022, la Confrérie de la Noix du Périgord s'est réunie à la salle des fêtes. Après avoir excusé des personnalités ainsi que tous les membres retenus, pour des raisons de COVID ou autres, et remercié tous les divers partenaires ainsi les membres qui, à chaque manifestation, prennent le temps de partir défendre les couleurs de la Confrérie. La présidente Anne Cluzeau-Pédenon a fait un bref rappel des différentes sorties effectuées sur l'année 2021. Cinq sorties sur 12 mois. C'est bien moins que les autres années mais c'est bien plus qu'en 2020. Espérons que cette année 2022 soit plus propice aux réjouissances. En Septembre 2021, le colloque Hautefort Notre Patrimoine mettait en avant notre fruit d'or, plusieurs confrères se sont rendus au Château de la Treyne à Lacave sur l'invitation du Syndicat de la Noix et de France 2 pour un reportage sur la noix fraîche. En octobre, Saint-Eulalie-d'Ans nous a conté ses paniers pour sa 18e traditionnelle édition. Le banquet Bugeaud à Lanouaille a su honorer notre production lors de son traditionnel Concours d'automne de la race limousine, foire aux noix, châtaignes et aux pommes. Ce même jour, la bannière était du côté d'Espelette. En novembre, c'est à Varaignes que les confrères se sont essayés au concours du "Glou Glou".

Puis, il est revenu à la trésorière, Cécile Aumette, de détailler le bilan financier. Cette année pour le rapport moral, la présidente a fait le choix de nous faire des synthèses de deux articles de journaux parus ce mois-ci et qui traitent du même thème, à savoir : Les confréries gastronomiques sont-elles dépassées ? Et Histoire des Confréries : un savant mélange de tradition et de modernité !

Avant de clôturer ce rapport moral, elle remercia les confrères qui donnent des produits à déguster (Les vergers de la Guillou), Bernard Durand ainsi qu'Odile Chassaing pour le prêt de son parc. L'approbation des trois rapports, d'activités, financier et moral, a été approuvée par la salle. Il fut procédé au renouvellement de trois membres du bureau : Monique Debet, Jean-Claude Mouret et Anne Pédenon. Puis Daniel Blondy, président de Hautefort Notre Patrimoine, a eu la gentillesse de faire une présentation sur la Noix. Avant de conclure, la présidente a rappelé que des habits sont en vente pour les membres intronisés désirant les

acquérir et des cartes de membres au prix de 10 €, puis elle a donné la parole au maire ainsi qu'aux Conseillers Départementaux.

COMPTE-RENDU (complet) DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA CONFRERIE DE LA NOIX DU PERIGORD EN PAYS DE NAILHAC le Samedi 2 avril 2022...

Le quorum ayant été atteint, la séance est ouverte à 11h.

En prélude à l'Assemblée générale, M. Francis Aumette, Maire de Nailhac, souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle qu'une subvention de 200€ a été versée à chacune des 2 associations de Nailhac « Confrérie de la Noix » et « Vivre à Nailhac » pour l'exercice 2021 -bien qu'aucun évènement n'ait pu avoir lieu en raison de la pandémie- et confirme que la mairie prendra en charge, pour la prochaine Fête de la Noix, la location de 2 structures de 25m² ainsi que le coût du feu d'artifices.

La Présidente présente tout d'abord les excuses de :

M. Jean-Claude Requier, Sénateur du Lot

Mme Jacqueline Dubois, Députée de la Dordogne

M. Jean-Pierre Cubertafon, Député de la Dordogne

M. Noël Nicot, Colonel

M. Jean-Jacques de Peretti, Maire de Sarlat

M. Fabien Joffre, président du Syndicat de la Noix et du Cerneau du Périgord

ainsi que de tous les membres qui ont été retenus -essentiellement pour des raisons de covid ou autres : Michel et Nicole Joffre, Serge Pedenon, Alain Pouquet, François Gaumet, Serge Eymard, Christine Borella, Sylvette Michel, J-L. Bussy, ainsi que les membres du Bureau : Miche Jouffre, Claude Mouret, Monique et Gérard Debet, Christian Bigeat.

Elle remercie :

La commune de Nailhac pour son soutien indéfectible et son accueil, ainsi que pour l'apéritif qui sera offert à l'issue de la réunion,

Les organisations professionnelles,

Tous les membres qui, à chaque manifestation, prennent le temps de se libérer pour aller défendre les couleurs de la Confrérie, ceux qui donnent des produits à déguster (les Vergers de la Guillou et Bernard Durand), ainsi qu'Odile Chassaing pour le prêt de son parc.

Elle rappelle les différentes sorties effectuées par la Confrérie au cours de l'année 2021 :

En septembre 2021, le colloque de « Hautefort notre Patrimoine » nous a permis de mettre en avant notre fruit d'or.

Toujours en septembre, plusieurs confrères se sont rendus au château de la Treyne à

Lacave, à l'invitation du Syndicat de la Noix et de France 2 pour un reportage sur la noix fraîche

En octobre, nous avons participé à Sainte Eulalie d'Ans à la 18 e édition de la traditionnelle Fête des Paniers

En octobre encore, nous étions présents à Lanouaille pour le traditionnel concours d'automne de la race limousine et pour la foire aux noix, châtaignes et pommes.

En novembre, nos confrères se sont essayés au concours du « glou Glou » à Varaignes.

5 sorties sur 15 mois, c'est bien moins que les autres années, mais bien plus qu'en 2020 et que pour certaines confréries ; espérons que l'année 2022 soit plus propice aux réjouissances ! C'est maintenant à la Trésorière, Cécile Aumette, de présenter le rapport financier :

Au 1 er janvier 2021, nous disposions au Crédit agricole de 4667,52€.

Nos recettes se sont élevées à 450,46€ (dont 450€ de subventions accordées par la Mairie de Nailhac et par la Communauté de Communes). Déduction faite des dépenses encourues au cours de l'exercice (frais postaux (66,40€) assurance (189,05€) et Retif (10,76€), notre solde en banque était, au 31 décembre 2021 de 4851,77€

La Présidente reprends la parole pour faire, en guise de rapport moral, la synthèse de 2 articles de journaux publiés tout récemment et traitant du même thème, à savoir « L'histoire des Confréries » et « Les Confréries gastronomiques sont-elles dépassées ? ».

« Apparues pour la première fois dans la Rome antique, les Confréries se sont énormément développées au Moyen Age et à la Renaissance, parallèlement aux corporations de métiers. Mais contrairement à ces dernières, qui étaient obligatoires et de droit public, les confréries, elles, étaient des associations volontaires, structurées par des règles déontologiques strictes (honnêteté scrupuleuse, contrôle de la qualité, lutte contre la fraude, obligation d'assistance mutuelle entre les membres, secours versés aux pauvres, aux veuves, aux vieillards...) et étaient souvent placées sous le patronage du Saint Patron de chaque métier concerné. En déclin au début du XVIIIe siècle, elles sont supprimées sous la Révolution au nom du libéralisme, mais renaissent de leurs cendres sous la forme juridique d'associations dites de « loi 1901 ». De nos jours elles se caractérisent par un mélange de tradition et de modernité, sont souvent rattachées à un office de tourisme ou un syndicat professionnel et ont principalement pour but de défendre et promouvoir une région, un produit, un savoir -faire...

Elles ont de plus en plus tendance à se regrouper par région ou par produit pour mieux se faire entendre par les instances politiques, économiques ou culturelles »

Les 3 rapports d'activité, financier et moral sont ensuite soumis à l'approbation des membres de la Confrérie et sont approuvés à l'unanimité.

L'Assemblée passe ensuite au renouvellement partiel du Bureau. 3 membres sont arrivés en fin de mandat et se représentent : M. Jean-Claude Mouret, Vice-Président, Mme Monique Debet, Trésorière adjointe, et Madame Anne Cluzeau Pedenon, Présidente. Aucune autre candidature n'ayant été déposée, il est procédé aux votes et les 3 candidats sont à l'unanimité réélus.

M. Daniel Blondy, Président de « Hautefort, notre Patrimoine » prend à son tour la parole pour nous faire une présentation sur la Noix, diapositives à l'appui : implantation de la nuciculture dans notre région, les terrains favorables ou non, les différentes variétés de fruits, les rendements, les autres pays producteurs etc

La Présidente donne ensuite la parole à M. Dominique Bousquet, Président de la Communauté de communes. Il informe les participants que la Communauté de communes a investi plus de 2 millions d'Euros pour favoriser l'implantation et la préservation des

entreprises dans le territoire Thenon/Hautefort/Terrasson, d'où l'achat de terrains. Ses bureaux ont reçu un grand nombre de demandes d'aide (Litho, notamment, voudrait s'agrandir) et il y a beaucoup de dossiers à étudier. De même, beaucoup de demandes pour des manifestations auxquelles il sera répondu au coup par coup.

Il rappelle que 2 médecins généralistes sont maintenant installés à Saint-Agnan et que l'implantation d'un cabinet dentaire est prévue pour cette année.

L'aide à domicile et le portage des repas ont été organisés. Il faut maintenant penser à instaurer une certaine cohésion territoriale dans le domaine de la culture.

L'ordre du jour étant épuisé, La Présidente remercie les participants de leur présence. La séance est levée à 12h.

La Présidente
Anne Cluzeau Pedenon